



Stéphanie JASSEY

Directrice

Tél : 01 46 77 60 32

Mél : ce.0940410k@ac-creteil.fr

22 rue de Chevilly
94800 VILLEJUIF

CONSEIL D'ÉCOLE

9 novembre 2023

Étaient présents :

Mme JASSEY	<i>Directrice</i>	Mme DUPAY	<i>Représentant Parents</i>
Mme MONNIER	<i>Enseignante</i>	Mme FAROOQ	<i>Représentant Parents</i>
Mme BEGON	<i>Enseignante</i>	Mr DELAVILLE	<i>Représentant Parents</i>
Mme PINARD	<i>Enseignante</i>	Mme FEDER	<i>Représentant Parents</i>
Mme ANDREANI	<i>Enseignante</i>	Mme ABBADI	<i>Représentant Parents</i>
Mr LAROUSSINIE	<i>Enseignant</i>	Mme AGUINI	<i>Représentant Parents</i>
Mme CHATON	<i>Enseignante</i>	Mr GILBERT	<i>Représentant Parents</i>
Mme RAMEDACE	<i>Enseignante</i>	Mme CZAPLA	<i>Représentant Parents</i>
Mme GOISNARD	<i>Représentant Parents</i>	Mr DUBOC	<i>Représentant Mairie</i>

Étaient absents

Mr CHAABI	<i>Représentant Parents</i>	Mme CISSE	<i>Représentant Parents</i>
Mme MORIN	<i>Représentant Mairie</i>	Mme HIDAR	<i>Représentant Parents</i>
Mme LOUIS-JEAN JACOB	<i>Représentant Parents</i>	Mme SAMPAOLI	<i>Représentant Parents</i>
Mme IMLOULI	<i>Responsable pause méridienne</i>		

RENTRÉE 2023

Présentation de l'équipe éducative et bilan de la rentrée

Mme RAMEDACE en MS et Mme PINARD en TPS ont rejoint l'équipe cette année en tant qu'enseignantes.

Quatre postes d'ATSEM ont été pourvus par la municipalité.

Mme FORTES s'occupe du pôle TPS, Mme KAMINSKY et Mme LEMIRE en PS et Mme PENSEC en MS.

Résultats des élections

La distinction entre titulaire et remplaçant est rappelée. Ayant sept classes au sein de notre école, il peut y avoir sept parents élus titulaires. Ces sept personnes peuvent assister au conseil d'école et prendre part aux votes le cas échéant. Avec l'accord du conseil des maîtres, l'ensemble des parents élus, y compris les suppléants, peuvent assister au conseil d'école.

Si un parent titulaire ne peut pas être présent, il peut déléguer son droit de vote à un suppléant.



Les élections se sont déroulées entièrement par correspondance.

Le taux de participation est en net augmentation par rapport à l'année précédente : 66,26 % de participation (67,59 % - 60,24 % - 34 % - 53% les années précédentes)

Il y a eu 1 % de vote nul (1 % - 7 % - 8 % - 11 % les années précédentes)

L'équipe pédagogique remercie les parents d'élèves de leur participation et de leur implication dans le déroulé du vote.

Structure et effectif

Effectifs et évolutions par rapport à l'année précédente

Il y avait 145 élèves inscrits à l'école à la rentrée avec 2 radiations et 7 inscriptions soit un total à ce jour de 150 élèves.

La répartition des classes est :

- une classe de TPS à 18
- une classe de PS à 24
- une classe de PS à 25
- une classe de MS à 19
- une classe de MS à 20
- une classe de GS à 22
- une classe de GS à 22

On constate une remontée des effectifs :

- 115 en 2014/2015
- 123 en 2015/2016
- 137 en 2016/2017
- 141 en 2017/2018
- 139 en 2018/2019
- 148 en 2019/2020
- 153 en 2020/2021
- 157 en 2021/2022
- 141 en 2022/2023

Organigramme du personnel RASED

La psychologue scolaire est Mme Laura OBERNESSER.

Le maître spécialisé à dominante pédagogique est Mme Marion FOURET. Néanmoins, elle n'interviendra pas cette année en cycle 1.

Le maître spécialisé à dominante rééducative est Mr Alban SEMENADISSE.



Ils ont en charge toutes les classes des écoles de REP soient 8 écoles.

L'enseignante référente avec la Maison Du Handicap est Mme BONFILLON. Néanmoins elle est absente actuellement et non remplacée. Mme KALMI a été nommée pour répondre aux besoins administratifs. Elle tentera de trouver des ERHSE en cas d'urgence pour la constitution des ESS.

Quatre dossiers MDPH sont en cours dans l'école. Les enfants concernés ont un besoin d'AESH sur le temps scolaire.

Trois AESH sont nommées, Mme BIROT SAINT YVES, Mme TRAORE et Mme CHERCHEB. Elles permettent une prise en charge de toutes les heures de scolarisation de trois élèves. Pour la quatrième élève, 16h30 sur 24h sont prises en charge par une AESH

Un dossier est en attente d'un retour de la commission MDPH.

Agents d'entretien

Responsables d'office : Mme MOHAMED et Mme LOUCIF

Agents d'entretien et de restauration :

Mme BOULLAY

Mme JANKIC

Mme LICATA CARUSO

Mme MONTEL (en arrêt maladie)

Mme MANSOURI

Mme SLAIM

Gardiens : Mme AIT BRAHIM les lundi/mardi/jeudi – Mr GARCIA les mercredi et vendredi.

Rappel des horaires

Les horaires de l'école cette année sont 8h20 - 12h et 13h50 - 16h30. Les portes de l'école maternelle sont fermées le matin à 8h30.

La circulation dans le groupe scolaire a été modifiée. Seuls les parents des élèves de l'école maternelle sont autorisés à entrer dans le groupe scolaire en passant uniquement par le portillon de gauche. On demande à ce qu'il n'y ait qu'un seul adulte par enfant afin de limiter le nombre de personne. Il est demandé aussi ne pas rester dans les couloirs, devant les classes et devant le groupe scolaire pour éviter les attroupements.

Aucun adulte ne doit passer par les locaux de l'école élémentaire.

Travaux

Pas de travaux cet été.

Une demande a été faite fin août pour un contrôle des équerres des fenêtres sur l'ensemble des bâtiments. Nous



n'avons pas de retour à ce jour.

La cabane en bois dans la cour est de plus en plus fragile. Nous souhaiterions qu'elle soit remplacée. Après échange avec Mme FOUET, cette dernière a expliqué que les services étaient en mesure de la retirer immédiatement mais pas de la remplacer, car il faut que cela soit intégré au budget. Il a donc été convenu que la demande spécifiait de ne retirer la cabane que lorsque qu'il y avait possibilité de la remplacer. Certains endroits ont été sécurisés pour éviter que les élèves ne jouent avec.

Afin d'améliorer le climat scolaire pendant les récréations, l'équipe pédagogique souhaiterait que certains marquages au sol soient réalisés :
circuit de voitures...

Les classes de MS sont dans des locaux excentrés par rapport à la cour de récréation et la restauration. Afin de faciliter ces déplacements, nous souhaiterions un marquage au sol spécifiant des traces de pieds pour signifier les déplacements.

Ces demandes viennent d'être réalisées auprès des services municipaux, mais nous souhaiterions que le conseil d'école appuie cette demande.

Afin de faciliter la sécurité, le conseil demande à la municipalité l'installation des portes « antipanique » systématiquement pour que personne ne puisse pénétrer dans l'école mais que la sécurité incendie soit assurée.

La visite technique avec les services municipaux est prévue le lundi 13 novembre 2023.

Exercice Incendie

Un exercice incendie a été réalisé le jeudi 14 septembre 2023 au matin. Les enseignants et les élèves en avaient été informés.

Les services municipaux ainsi que le référent sécurité à l'inspection ont été informés des temps d'évacuation.

Il y aura au moins un autre exercice au cours de l'année scolaire au cours duquel, les élèves, voire les enseignants ne seront pas prévenus.

Exercice PPMS

L'exercice PPMS attentat intrusion aura lieu avant la fin de l'année. Les élèves et les parents en seront informés en amont.

Le scénario sera imposé par l'Inspection Académique.

Il y a un PPMS Risques Majeurs (tempête) sur le groupe scolaire Marcel CACHIN. Un exercice consistant à se protéger dans les classes sera réalisé dans l'année.

Un document d'information sera proposé dans les cahiers de correspondance à destination des familles.

VIE SCOLAIRE

Pause méridienne



Activités proposées : Les parents d'élèves souhaitent connaître les activités mises en place sur le temps de la pause méridienne et savoir si ces dernières sont généralisées ou bien à l'initiative de chaque encadrant. Certaines classes ont instauré un lavage de dents après le passage en restauration avec l'encadrant de cantine. Les parents et les enseignants demandent une généralisation de cette pratique à toutes les classes. Les activités proposées sont à l'initiative des encadrants. Il est rappelé le besoin pour certains enfants d'une réelle pause sans activité imposée.

Les parents s'interrogent sur la répartition dans les locaux en cas de pluie. Les personnes présentes ont pu observer que par temps de pluie, les groupes occupent les deux salles de l'ADL et organisent des espaces dans le préau et le hall d'entrée avec les autres groupes.

Les parents d'élèves ont échangé sur l'alternative proposée par la municipalité pour les repas porc/sans porc. La direction rappelle que la loi interdit toute constitution de fiche pointant un régime alimentaire particulier. Les agents présents expliquent que l'on ne force pas un enfant à manger mais que l'on ne peut pas être garant du choix des enfants. Il semblerait que certaines familles se soient manifestées auprès des responsables de la restauration pour que le choix de ces familles soit respecté.

Après échanges avec l'ensemble des participants les propositions suivantes ont été proposées : soit choix double tous les jours, soit jamais de choix, les menus étant annoncés en amont.

Communication : Les parents d'élèves et les enseignants expriment le besoin d'institutionnaliser un temps d'échanges entre les encadrants et les enseignants à 13h50 pour que les informations particulières puissent être communiquées aux familles en fin de journée (l'enfant n'a rien mangé, il s'est blessé, il a été changé...)

Laïcité

Demande d'intervention dans les classes en mémoire à Samuel PATTY et suite à l'attentat d'Arras.

Mail du recteur le 15/10/2023 à 12h :

« Afin que les professeurs des écoles puissent eux aussi avoir un temps d'échange durant la pause de la mi-journée, l'hommage se déroulera l'après-midi. A 14h, une minute de silence sera respectée dans chaque classe en mémoire des victimes des attentats commis contre l'École. En primaire, ce temps d'hommage et de recueillement pourra prendre d'autres formes, pour tenir compte de l'âge des élèves. Cette minute s'inscrira dans un temps de recueillement et de réflexion avec les élèves, organisé à l'appréciation des équipes pédagogiques. »

Mme MONNIER précise que lors des événements précédents (BATACLAN, Hyper Casher...) les élèves avaient eu besoin d'échanger sur ce qu'ils avaient vu ou entendu. La mission de l'école est de rassurer en mettant des mots adaptés à l'âge des enfants, d'entendre et d'échanger. Cette année, lors de la date anniversaire de l'assassinat de Samuel PATTY et suite à l'attentat d'ARRAS, les élèves n'ont rien exprimé de particulier.

Le travail autour de l'empathie, de la laïcité, de la différence, du respect des croyances et non croyances de chacun est organisé en continuité au cours de l'année.



Projet pHARe

programme de lutte contre le **HAR**cèlement à l'école

Rappel de la définition du harcèlement :

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis.

Il se fonde sur 8 piliers :

- 1 - **Mesurer** le climat scolaire
- 2 - **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- 3 - **Former** une communauté protectrice pour les élèves
- 4 - **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement
- 5 - **Associer** les parents et les partenaires, communiquer sur le programme
- 6 - **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire
- 7 - **Suivre l'impact** de ces actions
- 8 - **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources

Deux lignes téléphoniques de soutien aux victimes de harcèlement le 30 20 et le 30 18.

Les enjeux du programme pHARe :

- doter tous les écoles élémentaires et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient.
- assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire.
- Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique.
- Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Le programme pHARe s'inspire de la méthode de la préoccupation partagée. Les acteurs de la prise en charge des situations de harcèlement sont réunis dans une cellule interne à l'école qui est constituée d'un coordonnateur (directrice ou directeur) et de tous les enseignants ayant reçu la formation.

Démarche de prise en charge d'une situation de harcèlement :

- 1) une situation est révélée
- 2) Rédaction d'un fait établissement
- 3) Information à la communauté éducative
- 4) Mobilisation de la brigade

Première semaine : évaluation de la situation et communication entre les adultes concernés
rencontre avec les familles
rencontre avec la cible et mettre des mesures de protections

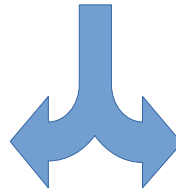


rencontre avec l'intimidateur présumé
rencontre avec les témoins éventuels

A l'issue de la première semaine :

faire un point d'étape en équipe pour analyser la situation
communiquer avec la famille de la cible

La situation est apaisée. La prise en charge prend fin.



La situation n'est pas apaisée : Equipe
éducative ; Information préoccupante

Éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité fait référence à deux circulaires :

Circulaire du 12-9-2018 n°2018-111

Les séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. C'est une démarche qui favorise l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la construction de la personne et du citoyen. Son approche globale et positive doit être adaptée à chaque âge et à chaque niveau d'enseignement.

Le champ psycho-émotionnel permet d'aborder la question de l'estime de soi, des émotions et sentiments.

Circulaire du 30-9-2022

L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité.

Une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles.

Il conviendra d'être particulièrement vigilant à ce que les sujets abordés lors de ces séances soient conformes aux dispositions de la précédente circulaire et explicités auprès des familles afin d'éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres.

En cycle 1, dans le cadre de l'éducation à la sexualité, les enseignants pourront travailler sur différentes thématiques et en particulier celle de l'égalité entre filles et garçons.

Livret Agir pour l'égalité entre filles et garçons à l'école maternelle

Livret Filles et garçons à l'école maternelle, reconnaître la différence pour faire l'égalité



Projet bibliourte

En s'appuyant sur les résultats aux évaluations nationales, la communauté éducative a choisi de centrer son action autour de la maîtrise de la langue.

L'objectif de ce projet est de mettre en place une bibliothèque commune à l'ensemble de l'école primaire. Les locaux n'étant pas disponibles, nous avons, avec Mme HERE, commencé à construire un projet en partenariat avec la municipalité et l'éducation nationale.

L'éducation nationale offre la possibilité de proposer des projets innovants : **NEFLE**

Notre Ecole Faisons La Ensemble

Cela se compose en trois étapes :

1. La concertation initiale

Elle permet, sous la responsabilité du directeur d'école de partager la situation actuelle de l'école, ses caractéristiques, ses succès et des objectifs. Cela permet de faire émerger des idées d'évolutions ou de transformation.

2. Élaboration d'un projet pédagogique au service de la réussite des élèves

Ce projet répond à un cahier des charges préétabli sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, temps de l'enfant ou de l'adolescent, personnalisation de l'accompagnement, apprentissage des langues, etc...

égalité : continuum entre les différents temps de l'enfant, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc...

bien être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc.), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de la réaliser.

3. Le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique

L'élaboration du projet n'est pas soumis à un calendrier. Il peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

La commission d'examen (le recteur et trois autres personnes nommées par lui) vérifie en particulier que les financements demandés s'inscrivent dans une logique d'innovation par rapport aux pratiques pédagogiques de l'établissement ou de l'école et qu'ils prennent place dans un projet pédagogique cohérent.

Les fonds attribués au titre du Fonds d'innovation pédagogique s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par les collectivités territoriales ou à la mobilisation d'autres fonds. La concertation préalable à la définition des projets, qui associe les collectivités territoriales, doit permettre aux porteurs de projet de construire cette articulation, qui sera examinée par la commission.

Dès lors qu'ils contribuent de manière directe au projet pédagogique élaboré, le FIP peut également financer des achats ou des dépenses liés à (liste non exhaustive) :

- - du matériel pédagogique (notamment acquisition de livres, de matériels et ressources numériques, sportifs, etc.),
- - du mobilier scolaire voire les dépenses de menus aménagements des locaux existants à des fins



pédagogiques ;

- - la prise en charge d'intervenants extérieurs, en lien avec les apprentissages.

Comment associer les écoliers à la concertation

L'école maternelle est aussi et surtout l'école du langage. Le domaine 1 du programme « mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » comprend notamment un chapitre « échanger et réfléchir avec les autres » qui entre en résonance avec « oser entrer en communication » pour la proposition qui nous occupe.

Thèmes pouvant être abordés pour les faire participer aux échanges :

- Être en réussite : les finalités de l'école, avoir une relation de qualité avec les autres élèves et les adultes.

La mairie est un partenaire privilégié. Une rencontre avec Mr WEBER, Mme BOYER et Mme FOUET a eu lieu le vendredi 20 octobre sur site.

Un espace a été convenu. La faisabilité est à l'étude et nous attendons un retour des services municipaux en ce qui concerne, l'accessibilité à l'électricité et internet. Il ya deux souches d'arbres à retirer.

L'achat de la yourte, du mobilier et des fonds documentaires sera demandé dans le cadre du projet NEFLE. Les devis sont en cours d'étude.

Projet Banc de l'amitié

Dans le cadre des appels à projets de la municipalité, nous avons demandé le financement d'un banc de l'amitié.

Le banc de l'amitié va permettre aux enfants d'expérimenter l'empathie.

L'école maternelle est le lieu privilégié dans lequel l'autonomie, le sens critique et la liberté d'expression des jeunes enfants doivent pouvoir se tisser dans le respect de la laïcité

Le Banc de l'Amitié » peut s'inscrire dans le cadre de la journée nationale de la laïcité.

Lorsqu'un enfant est triste ou se sent seul, qu'il ne trouve pas d'amis pour jouer avec lui, il va s'asseoir sur le banc.

Les autres enfants savent alors qu'il a besoin d'aide et celui ou ceux qui le souhaitent, viennent la lui offrir.

L'ensemble des classes de l'école participera à sa mise place.

Étapes du projet :

1. Obtenir un banc d'extérieur
2. Le fixer dans la cours et le décorer par les élèves.
3. Faire participer les élèves à des ateliers philo sur le thème : C'est quoi un ami ? À quoi reconnaît-on un ami ? . Lecture d'ouvrages de littérature de jeunesse autour de ce thème.
4. Construire et mettre en œuvre son utilisation en lien avec le projet national autour de l'empathie et du projet d'école autour des messages clairs.

La commission d'attribution des projets a donné un accord à un financement de 160€ sur devis. Il a néanmoins été évoqué la possibilité de récupérer un banc déjà en existant. Nous devons avoir un échange avec les services pour connaître le délai pour la fixation du banc dans la cour.

Coopérative

Le don des familles pour le premier versement se monte à 2 211 €.

Les cotisations et assurance sont de 352,60 €



Le solde de la coopérative est à ce jour de 5 320,10€.

La sortie à Rambouillet pour les classes de MS a demandé une dépense de 400 €.

Le coût du spectacle de Noël est de 750 €.

Le coût du concert de Claude Jardin est de 600 €

La sortie au musée en herbe qui concerne les classes de MS coûtera 170€

La sortie à la ferme pour les deux classes de PS coûtera 400€.

L'intervention de Mim, auteur d'album de jeunesse, pour les PS coûtera 300€

Les photos individuelles ont rapporté à la coopérative de l'école 635,40 €

Il reste deux demandes de dons auprès des familles.

Calendrier de l'année

Sorties effectuées

Classe de GS2 : Sortie à la médiathèque dans le cadre de l'offre EAC de la mairie. Les élèves ont participé à un atelier « Les animaux en musique »

Classes de MS3 et MS4 : Sortie dans la forêt de Rambouillet

Sorties à venir

Classes de MS3 et MS4 : Sortie au musée en herbe le 06/02/24

Classes de GS1 et GS2 : Sortie au musée en herbe le 14/11/23

Classes de PS5 et PS6 : Sortie à la ferme à la Doudou le 21/03/24

Classe de MS3 : Sortie à la médiathèque dans le cadre de l'offre EAC de la mairie. Les élèves vont participer à un atelier « le monstre des émotions » le 12/03/24 et un atelier de rencontre avec une illustratrice le 09/02/24.

Classe de GS1 : Sortie à la médiathèque dans le cadre de l'offre EAC de la mairie. Les élèves vont participer à un atelier « lecture de conte monstres et brigands » le 21/11/23 et un atelier d'éveil musical le 30/04/2024

Classe de PS5 : Sortie à la médiathèque dans le cadre de l'offre EAC de la mairie. Les élèves vont participer à un atelier « lecture de conte monstres et brigands » le 21/05/24

Classe de PS6 : Sortie à la médiathèque dans le cadre de l'offre EAC de la mairie. Les élèves vont participer à un atelier « le monstre des émotions » le 02/04/24

Interventions dans les classes

Classes GS1 et GS2 : KOTIMI, illustratrice le 23/11/23

Classes PS5 et PS6 : MIM, auteur d'album de jeunesse (Nino le dragon) date à fixer après les vacances d'hiver.

Projets PACTE

Classes de MS et GS : Jouer à l'école en et famille.

Classes de MS et GS : Le théâtre à l'école. Les élèves de MS et GS seront pris en petits groupes, après accord des familles de 13h à 14h pour effectuer un travail autour d'albums qui parlent des règles de vie à l'école (« Moi j'adore, la maîtresse déteste », « A l'école il y a des règles ») : lecture compréhension des albums, choix des règles à transformer en saynètes, création des saynètes, répétitions. Chaque séance sera accompagnée d'exercice d'exploration théâtrale autour de la voix et du corps.

Les saynètes seront filmées et présentées aux familles lors de la kermesse.

Projet danse pour les MS



Classes de MS3 et MS4 : Le partenariat se fera avec le conservatoire de Villejuif. La municipalité ayant pour ambition de développer la connaissance du territoire pour l'ensemble des élèves de la ville.

Il y aura 5 séances de pratiques artistiques avec en amont la visualisation d'un spectacle au conservatoire le 12 ou 14 décembre 2023. Le déplacement se fera en car. Les deux chorégraphes de la compagnie Miss o'youk, qui interviennent dans les classes ont créé un spectacle « En l'air ». Les mouvements font référence à des déplacements dans les airs avec le vent et les nuages.

Les dates d'interventions : 15 – 23 janvier 2024 ; 5 février 2024 ; 11 mars 2024 en matinée.

Des échanges sont encouragés pour que la dernière séance soit en présence des familles pour une meilleure lisibilité des apprentissages menés.

Ce projet sera complété par une première approche des danses celtiques.

Piscine pour les GS

Classes de GS auront un cycle piscine en dernière période de l'année scolaire. A ce jour il est prévu un stage massé, c'est-à-dire une fois par jour pendant deux semaines. Les dates ne sont pas encore connues. Les enseignants reviendront vers vous dès que possible pour vous communiquer le matériel obligatoire. Il y aura besoin d'accompagnateurs.

Spectacles prévus

Spectacle de Noël par la compagnie des bacs à sable le 11 décembre 2023.

Concert de Claude jardin le 15 mars 2024

Journées chics et Noël

Journée chic le 19 décembre 2023

Journée Noël le 22 décembre 2023 avec un passage du père Noël.

Noël pour tous

Les parents d'élèves proposent dans un état d'esprit solidaire et de partage une collecte de jouets auprès des familles de l'école : livres, puzzles, jeux de société afin de pouvoir offrir un cadeau à chaque enfant de l'école.

Il est précisé qu'il ne faut pas tarder à communiquer auprès des familles pour commencer la collecte. L'école servira de lieu de stockage. Un temps pour emballer les cadeaux doit être défini.

Une vigilance sera apportée pour que les cadeaux récoltés dans une classe ne soient pas redistribués à la même classe ainsi qu'aux fratries.

Le Père Noël qui passera dans les classes le vendredi 21/12/23 pourra distribuer les cadeaux.

Visites des infirmières du Conseil général pour les classes de MS la semaine du 29 janvier 2023.

Kermesse le vendredi 28 juin 2024

Règlement intérieur

Présentation des deux points ajoutés (laïcité et lutte contre le harcèlement) et modification des entrées dans le groupe scolaire.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité. Il sera distribué aux familles pour signature dans les meilleurs délais.

Validation des prochaines dates de réunion

jeudi 21 mars 2024 à 18h15



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Maternelle Marcel CACHIN
VILLEJUIF**

mardi 18 juin 2024 à 18h15

Points divers

Mme DUPAY, représentante des parents d'élèves, précise que ces derniers déplorent le départ de la gardienne de l'année passée (Mme HARO). Si l'ensemble du conseil d'école souligne le professionnalisme et l'efficacité de Mme AIT BRAHIM, plusieurs événements alertent sur la présence de Mr GARCIA : plusieurs invectives envers certains enseignants et certains parents, des difficultés pour les enseignants à venir travailler le mercredi, car il refuse l'accès à l'école...

Les parents d'élèves reviennent sur une demande déjà faite l'année dernière quant à la pose de demi-lune sur l'emplacement du car municipal pour éviter que des voitures s'y garent et empêchent l'accès au car lors des sorties. Ce point sera reprecisé lors de la visite technique le lundi 13 novembre 2023.

Mme ABBADI demande s'il est possible de poser une poignée sur le portillon de droite à l'entrée du groupe scolaire. Elle souligne que la circulation est dangereuse aux abords de l'école du côté du carrefour Verdun/République. Le conseil propose d'apposer une signalétique mettant en évidence la présence de l'école à des fins préventives.

La séance du conseil est levée à 20h40.

Directrice

Stéphanie JASSEY

ECOLE MATERNELLE CACHIN
22, rue de Chevilly
94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 46 77 62 62
0040410K